

Rapport - Conseil du 31/05/2021

Objet : Rapport d'activités du Conseil Consultatif des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Entreprise 2020.

En date du 17 novembre 2014, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles a approuvé la création d'un Conseil Consultatif des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Entreprise.

Ce Conseil Consultatif a pour vocation d'émettre des avis sur toute question économique ou projet de réglementation pour lequel le Conseil communal souhaiterait saisir le Conseil Consultatif. Il peut également émettre des propositions spontanées sur les questions relatives au développement économique sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Les statuts du Conseil Consultatif prévoient à l'article 28 : "Tous les ans, au cours du mois de mars, le Conseil, sur proposition de son Bureau, adresse au Collège des Bourgmestre et Echevins un rapport général sur l'activité du Conseil pendant l'année civile qui a précédé".

Le rapport d'activités 2020 est soumis au Conseil pour information (avec un délai du aux circonstances particulières liées au Covid19).

Annexes :

[Rapport d'activités 2020 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)